

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19^{me} année

JUILLET 1927

N° 7

Contribution à l'examen des relations douanières entre la France et la Suisse.

Par E.-P. Graber, conseiller national.

III. La politique douanière franco-suisse dès 1895.

La convention de 1895, qui mit fin à la guerre douanière, était en tout temps dénonçable par les deux pays et offrait assez peu de sécurité. Cependant, elle eut pour elle la durée du provisoire.

Dans toute l'Europe, le protectionnisme continue à s'accroître avec le développement du militarisme et de l'impérialisme économique.

En Suisse, la situation des régions rurales fut de plus en plus menacée par les hauts tarifs étrangers frappant les produits laitiers et le bétail d'élevage. En 1897, les paysans fondèrent l'« Union suisse des paysans » pour défendre les intérêts de l'agriculture et ce groupement se tourna immédiatement vers une politique protectionniste en commençant une campagne en faveur de nouveaux droits protecteurs de douane. On voyait d'ailleurs apparaître le moment du renouvellement des traités de commerce et même l'industrie se mit au travail dans le même sens.

La réforme tarifaire de 1902 fut ainsi nettement protectionniste.

« Les élévations prévues, disait le Conseil fédéral, sont exclusivement de nature économique et politico-commerciale et poursuivent ainsi, soit la protection de la production indigène, soit l'échange de concessions lors de la négociation des traités. »

Ce projet prévoyait le maintien de 436 positions, l'augmentation de 533 et l'abaissement de 93.

Le débat devant les Chambres fit constater que le protectionnisme avait cause gagnée. Même le commerce, impressionné par les mesures prises à l'étranger, abandonna ses résistances. Il considéra la nouvelle politique douanière comme un mal nécessaire.

Dès que les Chambres eurent adopté le projet (quelque peu modifié), un mouvement d'opposition se fit jour. Une ligue se constitua comprenant l'Union des sociétés de consommation, les Asso-